

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA MISE EN OEUVRE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE
RELATIVE AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ELECTRIQUES
ET NUMERIQUES - CISMONTÉ - 2018-2023**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L.4422-1 et suivants,
- VU** la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse en date du 2 octobre 2015 portant approbation du plan d'aménagement et du développement durable de la Corse (PADDUC),
- VU** la délibération n° 17/050 AC de l'Assemblée de Corse en date du 24 février 2017 approuvant le Schéma d'Aménagement, de Développement et de protection du massif 2017-2023 (S.A.D.P.M.),
- VU** la délibération n° 17/343 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2017 portant approbation du règlement des aides permettant la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse,
- VU** la délibération n° 01/106 du 1^{er} décembre 2017 du Syndicat Intercommunal d'électricité et d'éclairage public de la Haute-Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT la présentation le 22 mars 2018 à Chjatra du projet de « convention » sur le financement des investissements électriques et numériques au comité de massif,

- SUR** avis du comité technique et de la commission permanente du comité de massif en date du 23 juillet 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'autoriser la signature de la convention pluriannuelle couvrant la période 2018-2023 relatif aux financements des investissements électriques et numériques du Cismonte.

PRECISE que les crédits correspondants seront imputés au budget du comité de massif pour l'exercice 2018 au programme N3133, chapitre 905, fonction 54, compte 204142.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à mettre en œuvre cette convention en signant annuellement une convention d'application dans les conditions du règlement des aides mettant en œuvre le SADPM.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI